

PRESS  
DOSSIER DE PRESSE

# LE BUS

**lancement  
en septembre  
du réseau  
de transport  
ARCHE Agglo**

**LE 06/07/2018  
À MERCUROL-VEAUNES**

D'ARDECHE EN HERMITAGE



## Déroulé

**11H** CONFÉRENCE DE PRESSE

## Personnes présentes

**FRÉDÉRIC SAUSSET,**  
PRÉSIDENT ARCHE AGGLO

**XAVIER ANGÉLI**  
1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT  
PROJET DE TERRITOIRE

**MANON ROZAT**  
DIRECTRICE  
AMÉNAGEMENT

**AURELIEN COLLOMB**  
RESPONSABLE  
TRANSPORTS - MOBILITÉ

# LE BUS, lancement en septembre

**ARCHE Agglo est autorité organisatrice des mobilités. Elle a compétence pour organiser l'ensemble des transports et des actions en faveur de la mobilité sur son territoire, y compris, à l'horizon 2019, l'organisation des transports scolaires.**

**Pour l'heure, l'Agglo lance son réseau urbain de bus en centralité.**

LE BUS se concrétisera, début septembre, par la mise en service de deux lignes de bus sur les secteurs de Tournon-sur-Rhône et de Tain l'Hermitage.

Objectif : proposer une offre de transport en commun répondant aux attentes des différents publics : personnes âgées, jeunes, actifs, touristes...

En 2017, la navette estivale a laissé place au réseau urbain qui a été prolongé, pour expérimentation, sur septembre-octobre. Résultat : une augmentation de 20% de la fréquentation sur cette période test par rapport à l'été, ce qui confirme un réel intérêt pour un réseau urbain à destination des habitants du territoire hors période estivale.

# LE BUS, 2 lignes, 31 arrêts

**ARCHE Agglo s'appuie sur un prestataire pour assurer le service de transport en centralité. 2 minibus, marqués à l'image du réseau LE BUS, sillonneront, dès le début du mois de septembre, les rues de Tournon-sur-Rhône et de Tain l'Hermitage.**

## Un guide horaire à venir

Le guide horaire du réseau LE BUS sera diffusé courant d'été dans différents lieux fréquentés par le public.

Le réseau LE BUS comprend 2 lignes :

- **Ligne 1 : Hôpital (Tournon) - Zone des lots / La Teppe (Tain)**  
14 allers-retours chaque jour de semaine (hors été) ;  
service entre 5h30 et 21h ;  
passages toutes les 40 minutes en période de pointe  
(passages toutes les heures et demie en période creuse).
- **Ligne 2 : Hôpital (Tournon) - Route de Lamastre (Tournon)**  
13 allers-retours chaque jour de semaine (hors été) ;  
service entre 9h et 20h30 ;  
passages toutes les 30 minutes.

Les services sont accessibles du lundi au samedi toute l'année.

Néanmoins, les horaires changent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août (horaires d'été).

À noter : concernant la ligne 2, quatre arrêts sont ajoutés l'été afin de desservir les campings jusqu'au Train de l'Ardèche de Tournon-Saint-Jean-de-Muzols.

## Les différentes tarifications

Les tarifs sont valables du lundi 3 septembre 2018 au mardi 31 août 2019.

- Ticket unitaire : 0,80 €
- Carnet de 10 tickets : 5 €
- Abonnement mensuel : 16 € - tarif réduit sur l'abonnement mensuel : 8 €

## Où acheter son titre de transport ?

Il sera possible d'acheter son titre de transport dans les bus.

D'autres possibilités d'achats seront proposées dès le mois d'août.

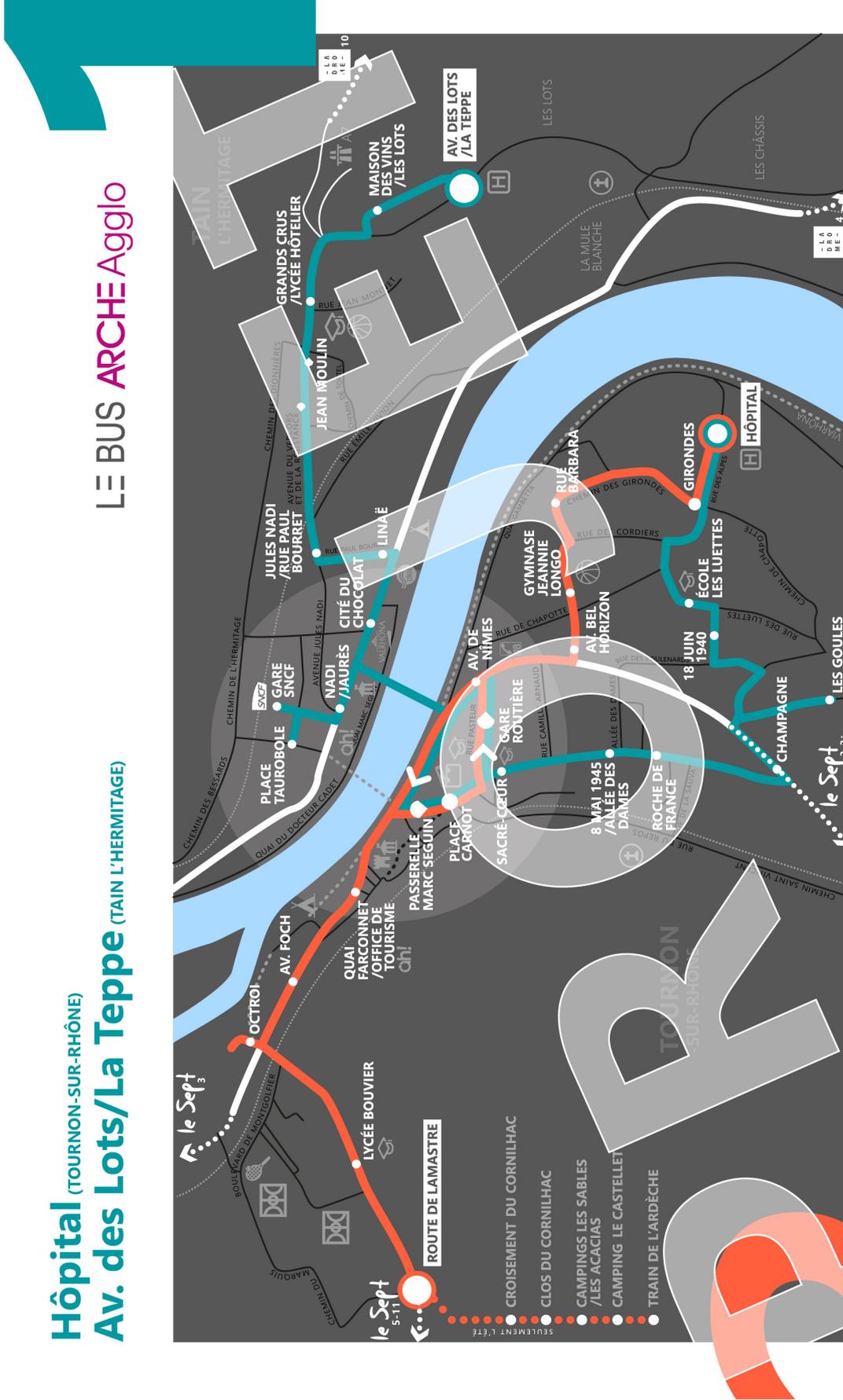
## Renseignements

L'ensemble des informations relatives au réseau de transport LE BUS (carte du réseau, grilles horaires, informations pratiques) sera disponible, à compter du mois d'août, sur le site web de l'Agglo : [WWW.ARCHÉAGGLO.FR](http://WWW.ARCHÉAGGLO.FR)

À noter : les véhicules diffuseront une information visuelle et sonore et disposeront d'une place réservée pour les personnes à mobilité réduite.

# La carte du réseau

Le réseau LE BUS comprend deux lignes sur les secteurs de Tain l'Hermitage et de Tournon-sur-Rhône.



# Un schéma des mobilités

## Le développement d'un réseau de transport LE BUS constitue la première action du schéma des mobilités durables, feuille de route des actions à élaborer en matière de transports et mobilités.

**Des axes prioritaires** ont été définis, à savoir :

- Développer les transports collectifs : réflexion sur un système de transport à la demande pour les zones rurales, études d'opportunités concernant une navette fluviale...
- Faciliter les déplacements doux : travail partenarial avec les communes (aménagement et d'équipements dédiés), favoriser l'usage du vélo...
- Favoriser les usages vertueux de l'automobile
- Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics

ARCHE Agglo s'appuie sur les moyens mis à sa disposition pour mettre en œuvre ces actions avec notamment l'instauration du Versement Transport.

### **Le versement transport**

Le versement transport est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les actions engagées en faveur du transport et de la mobilité (transports en commun, vélo, covoiturage, ...).

Elle est recouverte par l'Urssaf au titre des cotisations sociales pour être reversée aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Est concerné tout employeur public et privé, d'un minimum de 11 salariés dont l'établissement est situé dans le ressort territorial de l'AOM.



**CONTACT TECHNIQUE**

Aurélien Collomb  
Responsable Mobilité-Transport  
[a.collomb@arceagglo.fr](mailto:a.collomb@arceagglo.fr)

---

**CONTACT PRESSE**

Hélène Serret  
[h.serret@arceagglo.fr](mailto:h.serret@arceagglo.fr)  
04 26 78 57 36

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

